

Les saints face à la liberté religieuse

par le père Pierre-Marie O.P.

Dans le numéro 2 du *Sel de la terre*, nous avons donné un article intitulé : « La déclaration *Dignitatis Humana* est-elle compatible avec la doctrine catholique traditionnelle ? » Nous répondions par la négative, en nous appuyant essentiellement sur l'argument de Tradition. Voici un résumé de cet argument :

1. Pendant vingt siècles l'Église a méconnu, et même violé le prétendu droit à la liberté religieuse, présenté par le concile, et les papes qui l'ont suivi, comme un droit naturel des plus importants.

2. Or ce que l'Église a fait et enseigné pendant vingt siècles ne saurait être contraire au droit naturel, surtout dans les points principaux du droit naturel.

3. Par conséquent le concile et les papes qui l'ont suivi se trompent quand ils nous présentent ce droit à la liberté religieuse comme un droit naturel (des plus importants).

La première proposition est la plus importante ¹. Nous pensons utile de revenir sur ce point en montrant, dans une série d'articles, que l'Église a méconnu et même violé le prétendu droit à la liberté religieuse présenté par le dernier concile. Nous nous proposons de voir successivement que les saints du I^{er} au XIX^e siècle, les pères et les docteurs de l'Église à partir de saint Ambroise (IV^e siècle), les papes du V^e au XX^e siècle, le droit public de l'Église à partir du IV^e siècle, les rois de France et la législation en France du IV^e au XVIII^e siècle ont méconnu et même violé la liberté religieuse telle qu'elle est définie par Vatican II.

Commençons par les saints. Nous ne verrons ici que les saints qui ne sont pas papes, pères ou docteurs de l'Église, car nous étudierons ces catégories dans des chapitres particuliers.

¹ — Nous pourrions revenir ultérieurement sur les propositions 2 et 3 si nécessaires. La proposition 2 est évidente pour tout catholique qui reconnaît l'indéfectibilité et la sainteté de l'Église, et la proposition 3 découle logiquement des deux premières dès lors qu'on admet (ce qui est facile à prouver) l'immutabilité du droit naturel.

Saint Front (I^{er} siècle ?)

Les Petits Bollandistes datent ce saint du I^{er} siècle. Commençons par lire un épisode de sa vie :

Les prêtres des idoles, voyant le peuple désertier le culte de leurs dieux, essayèrent de ranimer le zèle païen par une grande solennité en l'honneur de Mars. A l'heure du sacrifice, Front s'y rend à travers une foule immense ; en chemin il ressuscite un mort, puis il accourt au temple de Mars, précédé par le bruit de cet éclatant miracle, *il entre, renverse l'idole de Mars et toutes les statues des dieux secondaires* et, par la vertu du signe de la croix, chasse les mauvais esprits qui s'empressent de quitter la place et de prendre la fuite en faisant entendre d'affreux mugissements. Alors, *enhardis par l'exemple du saint apôtre, les nouveaux convertis s'empressent de briser les simulacres et les statues, qui bientôt deviennent la proie des flammes.*

Peu de temps après, saint Front purifia ce temple et le consacra au culte du vrai Dieu, sous l'invocation de saint Étienne, premier martyr. Il en fit la principale église de son diocèse, y fixa sa résidence et y établit soixante-douze clercs pour y psalmodier et le jour et la nuit, et y vivre selon la règle des Apôtres, en mettant tout en commun ¹.

Dans ce texte comme dans les suivants, nous avons le récit d'un épisode où un saint ne respecte pas la liberté religieuse des païens. Ces païens (nous sommes au premier siècle de notre ère) ne troublaient en rien l'ordre public. Au contraire, c'était les chrétiens à qui on reprochait, à cette époque, de troubler l'ordre public. Par conséquent saint Front devait, si l'on en croit Vatican II, laisser tranquilles les prêtres de Mars et leur idole.

Mais ce qui est plus grave, c'est que saint Front a donné un exemple et que cet exemple est suivi par les autres chrétiens. Son action est présentée par le narrateur comme un acte de vertu à imiter, et ainsi en sera-t-il dans les récits suivants. On ne saurait donc dire que le saint a commis ici une action condamnable (nul n'est parfait) dont il aurait ensuite fait pénitence. Cette action est considérée comme bonne par saint Front, par les chrétiens de son époque et ceux qui ont lu cette histoire jusqu'au 7 décembre 1965.

Saint Aberce (vers 167)

Voici un deuxième fait dont la date nous est connue avec plus de précision :

Sous le règne de Marc-Aurèle Antonin et Lucius Vérus, un décret fut promulgué dans tout l'empire, prescrivant à chaque citoyen d'offrir des sacrifices et des libations

¹ — Extrait des *Petits Bollandistes*, 25 octobre, t. 10, p. 571 (dans l'édition de 1866). Saint Front, premier évêque de Périgueux, est mort en 74 selon les bollandistes ; les bénédictins de Paris le donnent comme disciple de saint Pierre, mais avec un point d'interrogation.

aux dieux. Publius Dolabella, qui gouvernait alors la Petite Phrygie, se mit en devoir de faire exécuter l'édit dans sa province. Les solennités païennes reprirent une pompe inaccoutumée, et la foule se pressait aux temples pour accomplir l'ordre des empereurs. La curie et le peuple d'Hiéropolis ¹ inaugurèrent avec pompe les sacrifices. Aberce était alors évêque de cette cité. A la vue des longues files d'hommes et de femmes vêtus de blanc, qui portaient leurs hommages à des idoles muettes, il se sentit ému jusqu'au fond de l'âme. Prosterné devant le Seigneur, fondant en larmes, il pria le Dieu véritable pour ses frères égarés. Cette journée de deuil s'écoula ainsi dans une oraison fervente. La nuit venue, vaincu par la fatigue, il s'endormit. Pendant son sommeil, il vit un jeune homme qui lui remettait une verge à la main, en disant : « Lève-toi, Aberce, et va briser ces simulacres impies. » Au réveil, le saint évêque comprit qu'il avait eu une vision divine ! Il saisit un long épieu, court au temple d'Apollon, enfonce les portes, renverse la statue du dieu et les autres idoles d'Hercule, de Diane et de Vénus qui l'entouraient. Or il était la neuvième heure de la nuit (trois heures du matin). Les prêtres et les gardiens du temple s'éveillent au bruit et accourent. A la lueur des torches, ils reconnaissent Aberce qui profite du premier instant d'étonnement et de surprise, et leur crie : « Allez dire aux magistrats et au peuple que leurs dieux, enivrés de viande et de vin par les sacrifices de la veille, se sont rués les uns sur les autres, et se sont taillés en pièces. Ramassez si vous le voulez leurs débris épars. Jetez au feu ces pierres brisées. Elles feront peut-être une chaux passable. C'est toute l'utilité que vous puissiez tirer de vos dieux. » En prononçant ces paroles, le saint évêque quitta le temple. Il put s'éloigner et regagner sain et sauf sa demeure ².

Là encore les païens ne troublaient en rien l'ordre public. Ils étaient dans les justes limites prévues par Vatican II. Ils auraient donc dû avoir le droit à ne pas être empêchés d'accomplir leur culte.

Pourtant saint Aberce n'est pas de cet avis. Et ce qui est plus grave, c'est que le ciel lui donne raison, puisqu'il agit sur une inspiration divine.

Ainsi, pour saint Aberce, pour le ciel à son époque, pour les chrétiens qui ont écrit et lu ce récit pendant des siècles, il n'y avait pas de droit naturel à la liberté religieuse tel que Vatican II l'a défini en 1965.

Abrégé du martyre de saint Polyeucte (III^e siècle)

Lisons un passage tiré de l'introduction faite par Corneille à sa tragédie « Polyeucte » :

¹ — Hiéropolis, capitale de la Petite Phrygie, *Phrygia minoris*, dans l'Asie-Mineure, est aujourd'hui complètement détruite. Elle était située non loin de la bourgade turque qui porte actuellement le nom de *Bambuk-Kalasi*, ou *Pambuk-Kalessi*.

² — *Petits Bollandistes*, 22 octobre, t. 12, p. 513. Les bénédictins de Paris pensent qu'il s'agit là d'un récit qui remonte au sixième siècle et sans grande valeur historique ; cependant ce récit connut un grand succès.

L'ingénieuse tissure des fictions avec la vérité, où consiste le plus beau secret de la poésie, produit d'ordinaire deux sortes d'effets, selon la diversité des esprits qui la voient. Les uns se laissent si bien persuader à cet enchaînement, qu'aussitôt qu'ils ont remarqué quelques événements véritables, ils s'imaginent la même chose des motifs qui les font naître et des circonstances qui les accompagnent : les autres, mieux avertis de notre artifice, soupçonnent de fausseté tout ce qui n'est pas de leur connaissance, si bien que quand nous traitons quelque histoire écartée dont ils ne trouvent rien dans leur souvenir, ils l'attribuent tout entière à l'effort de notre imagination et la prennent pour une aventure de roman.

L'un et l'autre de ces effets serait dangereux en cette rencontre : il y va de la gloire de Dieu, qui se plaît dans celle de ses saints, dont la mort si précieuse devant ses yeux ne doit pas passer pour fabuleuse devant ceux des hommes ¹. Au lieu de sanctifier notre théâtre par sa représentation, nous y profanerions la sainteté de leurs souffrances, si nous permettions que la crédulité des uns et la défiance des autres, également abusées par ce mélange, se méprissent également en la vénération qui leur est due et que les premiers la rendissent mal à propos à ceux qui ne la méritent pas, cependant que les autres la déniaient à ceux à qui elle appartient.

Saint Polyeucte est un martyr dont, s'il m'est permis de parler ainsi, beaucoup ont plutôt appris le nom à la comédie qu'à l'église. Le *Martyrologe romain* en fait mention sur le 13^e de février, mais en deux mots, suivant sa coutume ; Baronius ², dans ses *Annales*, n'en dit qu'une ligne ; le seul Surius, ou plutôt Mosander ³, qui l'a augmenté dans les dernières impressions, en rapporte la mort assez au long sur le 9^e de janvier ; et j'ai cru qu'il était de mon devoir d'en mettre ici l'abrégé. Comme il a été à propos d'en rendre la représentation agréable, afin que le plaisir pût insinuer plus doucement l'utilité et lui servir comme de véhicule pour la porter dans l'âme du peuple, il est juste aussi de lui donner cette lumière pour démêler la vérité d'avec ses ornements, et lui faire reconnaître ce qui lui doit imprimer du respect comme saint et ce qui le doit seulement divertir comme industriel. Voici donc ce que ce dernier nous apprend :

« Polyeucte et Néarque étaient deux cavaliers étroitement liés ensemble d'amitié ; ils vivaient en l'an 250, sous l'empire de Décius ; leur demeure était dans Mélitène, capitale d'Arménie ; leur religion différente : Néarque étant chrétien, et Polyeucte suivant encore la secte des gentils, mais ayant toutes les qualités dignes d'un chrétien, et une grande inclination à le devenir. L'empereur ayant fait publier un édit très

¹ — Ceci semble viser nombre de tragédies sacrées, spécialement du XV^e siècle italien, fondées sur de douteuses légendes, trop largement diffusées par la fameuse *Légende dorée* de Jacques de Voragine. Les jésuites, dans leurs spectacles, avaient déjà depuis longtemps les mêmes scrupules historiques que Corneille. Un prêtre contemporain, Jean de Launoy (1603-1678), se rendit redoutable à tous les diocèses de France par ses attaques contre de pieuses mais suspectes traditions, qui lui valurent le nom de « dénicheur de saints ».

² — Célèbre historien italien, dont les volumineuses *Annales ecclésiastiques* lui valurent un chapeau de cardinal. Corneille y puisera le sujet d'Héraclius (1647).

³ — Mosander, confrère de Surius, compléta l'ouvrage, dont l'impression à Cologne en 1618 est la plus complète. On voit que ce fut celle de Corneille.

rigoureux contre les chrétiens, cette publication donna un grand trouble à Néarque, non pour la crainte des supplices dont il était menacé, mais pour l'appréhension qu'il eut que leur amitié ne souffrît quelque séparation ou refroidissement par cet édit, vu les peines qui y étaient proposées à ceux de sa religion et les honneurs promis à ceux du parti contraire. Il en conçut un si profond déplaisir que son ami s'en aperçut ; et l'ayant obligé de lui en dire la cause, il prit de là occasion de lui ouvrir son cœur : « Ne craignez point, lui dit-il, que l'édit de l'empereur nous désunisse ; j'ai vu cette nuit le Christ que vous adorez ; il m'a dépouillé d'une robe sale pour me revêtir d'une autre toute lumineuse, et m'a fait monter sur un cheval ailé pour le suivre : cette vision m'a résolu entièrement à faire ce qu'il y a longtemps que je médite ; le seul nom de chrétien me manque ; et vous-même, toutes les fois que vous m'avez parlé de votre grand Messie, vous avez pu remarquer que je vous ai toujours écouté avec respect ; et quand vous m'avez lu sa vie et ses enseignements, j'ai toujours admiré la sainteté de ses actions et de ses discours. Ô Néarque ! si je ne me croyais pas indigne d'aller à lui sans être initié de ses mystères et avoir reçu la grâce de ses sacrements, que vous verriez éclater l'ardeur que j'ai de mourir pour sa gloire et le soutien de ses éternelles vérités ! Néarque l'ayant éclairci de l'illusion du scrupule où il était par l'exemple du bon larron, qui en un moment mérita le ciel, bien qu'il n'eût pas reçu le baptême, aussitôt notre martyr, plein d'une sainte ferveur, prend l'édit de l'empereur, crache dessus et le déchire en morceaux qu'il jette au vent ; *et voyant des idoles que le peuple portait sur les autels pour les adorer, il les arrache à ceux qui les portaient, les brise contre terre, et les foule aux pieds*, étonnant tout le monde et son ami par la chaleur de ce zèle, qu'il n'avait pas espéré.

« Son beau-père Félix, qui avait la commission de l'empereur pour persécuter les chrétiens, ayant vu lui-même ce qu'avait fait son gendre, saisi de douleur de voir l'espoir et l'appui de sa famille perdus, tâche d'ébranler sa constance, premièrement par de belles paroles ensuite par des menaces, enfin par des coups qu'il lui fait donner par ses bourreaux sur tout le visage ; mais n'en ayant pu venir à bout, pour dernier effort il lui envoie sa fille Pauline, afin de voir si ses larmes n'auraient point plus de pouvoir sur l'esprit d'un mari que n'avaient eu ses artifices et ses ruseurs. Il n'avance rien davantage par là ; au contraire, voyant que sa fermeté convertissait beaucoup de païens, il le condamne à perdre la tête. Cet arrêt fut exécuté sur l'heure et le saint martyr, sans autre baptême que de son sang, s'en alla prendre possession de la gloire que Dieu a promise à ceux qui renonceraient à eux-mêmes pour l'amour de lui. »

Voilà en peu de mots ce qu'en dit Surius : le songe de Pauline, l'amour de Sévère, le baptême effectif de Polyeucte, le sacrifice pour la victoire de l'empereur, la dignité de Félix que je fais gouverneur d'Arménie, la mort de Néarque, la conversion de Félix et de Pauline, sont des inventions et des embellissements de théâtre. La seule victoire de l'empereur contre les Perses a quelque fondement dans l'histoire et, sans chercher d'autres auteurs, elle est rapportée par M. Coëffeteau dans son *Histoire romaine* ; mais il ne dit pas ni qu'il leur imposa tribut ni qu'il envoya faire des sacrifices de remerciement en Arménie.

Si j'ai ajouté ces incidents et ces particularités, selon l'art ou non, les savants en jugeront ; mon but ici n'est pas de les justifier, mais seulement d'avertir le lecteur de ce qu'il en peut croire ¹.

Voici une histoire bien intéressante. En effet elle nous montre un idéal chrétien qui restera un idéal du III^e siècle jusqu'à Corneille au XVII^e siècle et même ensuite pour tous les chrétiens qui firent leurs délices du chef-d'œuvre du grand tragique.

Or cet idéal est celui d'un homme qui donne sa vie pour accomplir une action qui serait un péché si l'on en croit *Dignitatis Humanae*. Car, si Vatican II a raison, Polyeucte a certainement violé le droit naturel à la liberté religieuse des païens de son pays. Les païens ne troublaient pas l'ordre public : c'est au contraire Polyeucte qui le trouble gravement.

Et, grâce à cette action, présentée comme un péché par Vatican II, Polyeucte est censé se faire ouvrir les portes de l'Église et celle du ciel selon les chrétiens du III^e au XVII^e siècle. La contradiction ne peut être plus manifeste.

Afin de bien montrer comment Corneille partageait la vision de Surius quant à l'héroïcité de l'acte de Polyeucte, prenons le plaisir de citer quelques passages de sa pièce :

Acte II, scène VI

NEARQUE

Où pensez-vous aller ?

POLYEUCTE

Au temple, où l'on m'appelle.

NEARQUE

Quoi ? vous mêler aux vœux d'une troupe infidèle !

Oubliez-vous déjà que vous êtes chrétien ?

POLYEUCTE

Vous par qui je le suis, vous en souvient-il bien ?

NEARQUE

J'abhorre les faux dieux.

POLYEUCTE

Et moi, je les déteste.

¹ — Corneille, *Œuvres complètes*, Seuil, 1963, pp. 290-291. Siméon Métaphraste, byzantin du X^e siècle, a rassemblé une longue série de *Vies de saints*, publiée de 1551 à 1556 par Lippomani. Le P. Laurent Surius, chartreux (1522-1578), reprit cette édition et en fit six volumes *in-folios*. Ces références sont précieuses en ce qu'elles nous renseignent, quoique imparfaitement, sur la bibliothèque de Corneille. Comme celle de tout bourgeois cultivé, elle contenait un important fonds latin théologique, historique et juridique, d'ouvrages publiés au siècle précédent, surtout en Italie. Mais Corneille omet sa principale source, la pièce de Bartolomei, rééditée à Rouen en 1632.

NEARQUE

Je tiens leur culte impie.

POLYEUCTE

Et je le tiens funeste.

NEARQUE

Fuyez donc leurs autels.

POLYEUCTE

Je les veux renverser,

Et mourir dans leur temple, ou les y terrasser.

Allons, mon cher Néarque, allons aux yeux des hommes

Braver l'idolâtrie, et montrer qui nous sommes.

C'est l'attente du ciel, il nous la faut remplir,

Je viens de le promettre, et je vais l'accomplir.

Je rends grâce au Dieu que tu m'as fait connaître

De cette occasion qu'il a sitôt fait naître,

Où déjà sa bonté, prête à me couronner,

Daigne éprouver la foi qu'il vient de me donner.

(...)

POLYEUCTE

Mes crimes, en vivant, me la pourraient ôter.

Pourquoi mettre au hasard ce que la mort assure ?

Quand elle ouvre le ciel, peut-elle sembler dure ?

Je suis chrétien, Néarque, et le suis tout à fait,

La foi que j'ai reçue aspire à son effet.

Qui fuit croit lâchement et n'a qu'une foi morte.

NEARQUE

Ménagez votre vie, à Dieu même elle importe :

Vivez pour protéger les chrétiens en ces lieux.

POLYEUCTE

L'exemple de ma mort les fortifiera mieux.

NEARQUE

Vous voulez donc mourir ?

POLYEUCTE

Vous aimez donc à vivre ?

NEARQUE

Je ne puis déguiser que j'ai peine à vous suivre,
Sous l'horreur des tourments je crains de succomber.

POLYEUCTE

Qui marche assurément n'a point peur de tomber :
Dieu fait part, au besoin, de sa force infinie.
Qui craint de le nier, dans son âme le nie,
Il croit le pouvoir faire et doute de sa foi.

NEARQUE

Qui n'appréhende rien présume trop de soi.

POLYEUCTE

J'attends tout de sa grâce et rien de ma faiblesse.
Mais loin de me presser, il faut que je vous presse !
D'où vient cette froideur ?

NEARQUE

Dieu même a craint la mort.

POLYEUCTE

*Il s'est offert pourtant, suivons ce saint effort,
Dressons-lui des autels sur des monceaux d'idoles.*
Il faut (je me souviens encor de vos paroles)
Négliger, pour lui plaire, et femme et biens et rang,
S'exposer pour sa gloire et verser tout son sang.
Hélas ! qu'avez-vous fait de cette amour parfaite
Que vous me souhaitiez et que je vous souhaite ?
S'il vous en reste encor, n'êtes-vous point jaloux
Qu'à grand'peine chrétien, j'en montre plus que vous ?

NEARQUE

Vous sortez du baptême, et ce qui vous anime,
C'est sa grâce qu'en vous n'affaiblit aucun crime.
Comme encor toute entière, elle agit pleinement,
Et tout semble possible à son feu véhément,
Mais cette même grâce, en moi diminuée,
Et par mille péchés sans cesse exténuée,
Agit aux grands effets avec tant de langueur
Que tout semble impossible à son peu de vigueur.
Cette indigne mollesse et ces lâches défenses
Sont des punitions qu'attirent mes offenses.
Mais Dieu, dont on ne doit jamais se défier,

Me donne votre exemple à me fortifier.
*Allons, cher Polyeucte, allons aux yeux des hommes
Braver l'idolâtrie, et montrer qui nous sommes.*
Puissé-je vous donner l'exemple de souffrir
Comme vous me donnez celui de vous offrir !

POLYEUCTE

*A cet heureux transport que le ciel vous envoie,
Je reconnais Néarque, et j'en pleure de joie.
Ne perdons plus de temps, le sacrifice est prêt,
Allons-y du vrai Dieu soutenir l'intérêt,
Allons fouler aux pieds ce foudre ridicule
Dont arme un bois pourri ce peuple trop crédule,
Allons en éclairer l'aveuglement fatal,
Allons briser ces Dieux de pierre et de métal,
Abandonnons nos jours à cette ardeur céleste,
Faisons triompher Dieu, qu'il dispose du reste !*

NEARQUE

*Allons faire éclater sa gloire aux yeux de tous
Et répondre avec zèle à ce qu'il veut de nous.*

Acte III, scène II

STRATONICE

C'est une impiété qui n'eut jamais d'exemple ;
Je ne puis y penser sans frémir à l'instant,
Et crains de faire un crime en vous la racontant.
Apprenez en deux mots leur brutale insolence.
Le prêtre avait à peine obtenu du silence
Et devers l'Orient assuré son aspect,
Qu'ils ont fait éclater leur manque de respect.
A chaque occasion de la cérémonie
A l'envi l'un et l'autre étalait sa manie,
Des mystères sacrés hautement se moquait
Et traitait de mépris les Dieux qu'on invoquait.
Tout le peuple en murmure, et Félix s'en offense :
Mais tous deux s'emportant à plus d'irrévérence :
« Quoi ? lui dit Polyeucte en élevant sa voix,
Adorez-vous des Dieux ou de pierre ou de bois ? »
Ici dispensez-moi du récit des blasphèmes
Qu'ils ont vomis tous deux contre Jupiter même.
L'adultère et l'inceste en étaient les plus doux.

« Oyez, dit-il ensuite, oyez, peuple, oyez tous.
Le Dieu de Polyeucte et celui de Néarque
De la terre et du ciel est l'absolu monarque,
Seul être indépendant, seul maître du destin,
Seul principe éternel, et souveraine fin.
C'est ce Dieu des chrétiens qu'il faut qu'on remercie
Des victoires qu'il donne à l'empereur Décie.
Lui seul tient en sa main le succès des combats,
Il le veut élever, il le peut mettre à bas,
Sa bonté, son pouvoir, sa justice est immense ;
C'est lui seul qui punit, lui seul qui récompense.
Vous adorez en vain des monstres impuissants. »
*Se jetant à ces mots sur le vin et l'encens,
Après en avoir mis les saints vases par terre,
Sans crainte de Félix, sans crainte du tonnerre,
D'une fureur pareille ils courent à l'autel.
Cieux ! a-t-on vu jamais, a-t-on rien vu de tel ?
Du plus puissant des Dieux nous voyons la statue
Par une main impie à leurs pieds abattue,
Les mystères troublés, le temple profané,
La fuite et les clameurs d'un peuple mutiné,
Qui craint d'être accablé sous le courroux céleste.
Félix... Mais le voici qui vous dira le reste.*

Sainte Juste et sainte Rufine (fin du III^e siècle)

Désormais nos lecteurs connaissent le schéma de tous ces récits : des personnes d'une autre religion sont troublées dans leur culte par des chrétiens présentés comme des saints. Certes, dans le récit que nous allons donner maintenant, les païennes avaient commencé par mal agir. Mais il est clair que cela n'autorisait pas Juste et Rufine à se faire justice elles-mêmes. De plus, l'auteur du premier récit prend bien soin de dire que les saintes n'agirent pas pour se venger, mais pour venger Notre Seigneur. Nul doute que, pour elles, ces païennes n'avaient pas « le droit de n'être pas empêchées » de pratiquer leur culte.

Premier récit :

Or, il arriva qu'un jour de fête de la déesse Vénus, quelques femmes de Séville, superstitieuses et idolâtres, voulurent faire un sacrifice solennel à son idole. Comme elles avaient besoin de vaisseaux de terre pour ce sacrifice, elles allèrent chez Juste et Rufine dont c'était le commerce, et choisirent les vases qui leur convenaient. Les deux vierges leur demandèrent quel usage elles en voulaient faire. Ces femmes, croyant

qu'elles étaient païennes comme elles, répondirent librement que c'était pour faire un sacrifice à la déesse Vénus ; mais elles furent bien étonnées quand on leur refusa nettement de vendre ces vases. « Nous sommes chrétiennes, leur dirent Juste et Rufine, et nous n'adorons qu'un seul Dieu ; nous détestons toutes vos idoles, et nous ne voulons rien donner pour leur culte. » Ces femmes alors devinrent furieuses ; elles mirent à terre l'idole de Vénus qu'elles portaient cachée dans leur sein, et se jetant sur les vases qui remplissaient la maison de ces pauvres chrétiennes, elles les mirent en pièces.

Juste et Rufine, cependant, pleuraient, non de la perte qu'elles éprouvaient, mais de l'outrage que ces femmes faisaient à Notre Seigneur en lui préférant une déesse infâme ; aussi étant parvenues, dans le désordre, à s'emparer de l'idole, elles la brisèrent avec une sainte indignation et en jetèrent les morceaux dans la rue ¹.

Deuxième récit :

Donc ces femmes demandaient aux gens de quoi célébrer les Adonies, ou triduum d'Adonis (17-19 juillet). Des deux pauvres marchandées elles auraient voulu un don en nature, quelque pot pour un « Jardin d'Adonis » (cf. Is 17, 10-11) : Adonis était le dieu du renouveau printanier, on lui offrait des fleurs éphémères, fanées sitôt fleuries :

« Certes, la plante impie est belle et de valeur !
 « Mais laissez un peu, qu'elle croisse...
 « Voici : dès le matin elle est montée en fleur,
 « Et le soir c'est un fruit d'angoisse. »

Juste et Rufine refusèrent. Alors les quêteuses de briser leurs poteries. Furieuses, *nos deux saintes se ruèrent sur Salambo, portée sans doute sur un brancard, et l'idole tomba par terre*. On les arrêta, on les tortura ².

Saint Martin (IV^e siècle)

Citons maintenant la *Vie de saint Martin* écrite par Sulpice Sévère, livre écrit en 397. Les passages que nous allons lire étaient présentés aux petits Français comme des actes de vertus héroïques avant Vatican II.

V, 2. Le défi du pin abattu

13,1. Un autre jour, en certain village, *Martin avait détruit un temple fort ancien, et entrepris d'abattre un pin tout proche du sanctuaire*. Mais alors, le prêtre de ce lieu et toute la foule des païens commencèrent à lui opposer de la résistance. 2. Et ces mêmes

¹ — *Petits Bollandistes*, éd. 1888, 19 juillet, t. 8, p. 438.

² — Bénédictins de Paris, *Vies des saints et des bienheureux*, Letouzey, 1949, t. 7 (19 juillet), p. 441.

gens, qui pourtant – par la volonté du Seigneur – n’avaient pas bougé pendant la démolition du temple, ne supportaient pas que l’on coupât l’arbre. Martin s’employait à leur faire observer qu’une souche n’avait rien de sacré : ils devaient plutôt suivre le Dieu qu’il servait lui-même ; il fallait couper cet arbre, car il était consacré à un démon.

3. Alors l’un d’eux, plus hardi que les autres : « Si tu as, dit-il, quelque confiance en ce Dieu que tu declares adorer, nous couperons nous-mêmes l’arbre que voici, et toi, reçois-le dans sa chute. Et si ce Seigneur, que tu dis être le tien, est avec toi, tu en réchapperas. » 4 . Alors, gardant une confiance intrépide dans le Seigneur, Martin s’engage à le faire. A ce moment, toute cette foule de païens donnèrent leur accord à un tel défi, et ils se résignèrent facilement à la perte de leur arbre, pourvu que sa chute écrasât l’ennemi de leurs cérémonies. 5. Et comme le pin penchait d’un côté, en sorte que l’on ne pouvait douter du côté où il devait s’abattre une fois coupé, on place Martin attaché, selon la volonté des paysans, à l’endroit où personne ne doutait que l’arbre dût tomber.

6. Ils se mirent donc à couper eux-mêmes leur pin avec une allégresse et une liesse extrêmes. La foule des spectateurs étonnés se tenait à l’écart. Et déjà le pin vacillait peu à peu, et, sur le point de tomber, il menaçait de s’abattre. 7. A l’écart, les moines pâlissaient ; épouvantés par l’approche du danger, ils avaient perdu toute espérance et toute foi, et n’attendaient plus que la mort de Martin. 8. Mais lui, confiant dans le Seigneur, attendait intrépidement. Le pin, dans sa chute, avait déjà fait entendre un craquement, déjà il tombait, déjà il s’abattait sur lui, quand Martin élève sa main à la rencontre de l’arbre et lui oppose le signe du salut. Mais alors — on eût cru l’arbre repoussé en arrière dans une sorte d’ouragan —, il s’abattit du côté opposé, de sorte qu’il faillit écraser les paysans qui s’étaient tenus en lieu sûr.

On lit dans le commentaire de l’épisode du pin de la même édition (t. 2, p. 743-744) cette remarque intéressante :

Il se peut également que Martin soit arrivé *avec la force publique* à la tête d’une expédition répressive – contre une infraction, par exemple à la loi de 381 qui interdisait les sacrifices dans les temples. En ce cas, la motivation invoquée pourrait aussi faire allusion à des ordres plus temporels : ceux du *dominus* impérial, au nom de qui étaient exécutés les ordres de l’autorité civile. *Car Martin n’a pas hésité à user de la force publique pour procéder à de semblables destructions.* La chose nous est attestée implicitement par l’épisode de Levroux et, de manière indirecte, mais cette fois explicite, à propos de la destruction d’un monument religieux païen à Amboise, dans les *Dialogues* ¹.

¹ — Ici l’éditeur de la *Vie de saint Martin* place cette note : « Sur l’allusion possible à une intervention armée, dans l’épisode de Levroux, cf. commentaire du ch. 14, inf., p. 781 s. ; mais celle-ci est explicite à Amboise, même si Martin renonce à l’utiliser, en des termes qui laissent entendre que ce type d’intervention était alors usuel, *Dial.* 3, 8, 6 [autre livre de Sulpice Sévère] : “*Ille* (= le prêtre Marcel, à qui Martin avait déjà confié la mission de détruire

Ainsi donc saint Martin n'hésite pas à faire appel au bras séculier, au IV^e siècle, en Gaule, pour accomplir ce qui est une violation du droit à la liberté religieuse selon Vatican II.

V, 3. Incendie et destruction de sanctuaires païens

14, 1. Vers le même temps et dans la même œuvre, il fit preuve d'une « vertu » non moins grande. De fait, *il avait mis le feu*, en certain village, à un sanctuaire païen tout à fait ancien et très fréquenté : des tourbillons de flammes étaient emportés par le vent qui les poussait vers une maison voisine, et même attenante à l'édifice. 2. Dès que Martin s'en aperçut, il accourt rapidement, monte sur le toit de la maison et se porte à la rencontre des flammes qui arrivaient. Mais alors, spectacle extraordinaire, on put voir le feu se rabattre contre le vent, malgré sa violence, si bien que les éléments semblaient pour ainsi dire se combattre et entrer en conflit. Ainsi, par la « vertu » de Martin, le feu n'accomplit son œuvre que là où il en avait reçu l'ordre.

3. Dans un autre village, du nom de Levroux, Martin voulut démolir également un temple que la fausse religion avait comblé de richesses, mais la foule des païens s'y opposa tant et si bien qu'il fut repoussé, non sans violences. 4. Aussi se retira-t-il à l'écart dans le voisinage immédiat. Là, pendant trois jours, vêtu d'un cilice et couvert de cendre, dans le jeûne et l'oraison ininterrompus, il adressait sa prière au Seigneur, afin que la vertu divine renversât ce temple, puisque la main de l'homme n'avait pu le détruire. 5. Alors, soudain, *deux anges* armés de lances et de boucliers se présentèrent à lui comme une milice céleste, se disant envoyés par le Seigneur pour disperser la foule des paysans et *assurer la protection de Martin, afin qu'il n'y eût aucune résistance durant la destruction du temple* : il devait donc repartir achever pieusement l'œuvre commencée. 6. Il retourna donc au village et, tandis que les foules païennes le regardaient, sans bouger, démolir jusqu'aux fondations cet édifice impie, il réduisit en poussière tous les autels et les statues. 7. A cette vue, les paysans comprirent qu'une puissance divine les avait frappés de stupeur et de panique pour les empêcher de résister par la violence à l'évêque : ils crurent presque tous au Seigneur Jésus, attestant publiquement à grands cris qu'on devait adorer le Dieu de Martin et délaisser des idoles incapables de se porter secours à elles-mêmes.

Remarquons, dans ce récit que nous venons de lire, que nous trouvons encore ici l'approbation donnée par le ciel à l'action de saint Martin par l'envoi de deux anges. Et là encore on ne saurait accuser les païens de troubler l'ordre public. Un tel reproche conviendrait plus facilement à saint Martin, puisqu'il est repoussé avec violence par la population.

V, 4. Les assassins déjoués

l'édifice païen) *causatus nix militari manu et ni publica multitudinis tantam molem posse subverti...* [celui-ci ayant prétexté qu'une telle masse pouvait à peine être renversée par la force militaire et celle de la multitude]". »

15, l. Je vais également rapporter ce qui se passa dans un canton du pays éduen. *Tandis qu'il y démolissait également un autre temple*, la foule des paysans païens en furie se rua sur lui. L'un d'eux, plus hardi que les autres, avait tiré l'épée et cherchait à l'en frapper, quand, rejetant son manteau, Martin présenta au coup sa nuque découverte.

2. Le païen n'hésita pas à frapper, mais, ayant élevé sa main droite trop haut, il s'écroula à la renverse, et, terrassé par la crainte de Dieu, il demandait grâce.

3. Voici encore une histoire toute pareille à la précédente. Un jour où l'on avait voulu lui donner un coup de couteau *pendant qu'il détruisait des idoles*, l'arme fut arrachée des mains de l'agresseur et disparut au moment même où il frappait. 4. Mais en général, quand les paysans cherchaient avec hostilité à le dissuader de détruire leurs sanctuaires, sa sainte prédication adoucissait si bien les âmes des païens qu'illuminés par la vérité, ils renversaient eux-mêmes leurs temples ¹.

Saint Hyacinthe (martyr du IV^e siècle)

Premier récit :

Il leur fit plusieurs discours pour les convaincre de la fausseté de leurs idoles et pour leur démontrer que si le soleil, les astres, les hommes les plus parfaits et les anges même ne pouvaient s'attribuer un culte divin, il était encore bien plus irraisonnable de le rendre à un arbre ; alors il chercha à les persuader de l'unité de Dieu et à leur faire sentir le bienfait de la rédemption par Jésus-Christ.

Hyacinthe, voyant que ses sermons n'avaient pas l'effet qu'il en devait attendre, prit la courageuse résolution, assisté de quelques chrétiens, d'abattre l'arbre de la superstition, ce qu'il exécuta aussitôt qu'il trouva un moment propice. Quelle fut la surprise et l'étonnement des prêtres idolâtres lorsque, le lendemain, ils trouvèrent leur arbre renversé ! Leurs soupçons tombèrent tout de suite sur Hyacinthe ; ils remplirent la ville de ce bruit et soulevèrent la populace contre le saint. Une troupe de furieux armés de hallebardes et de bâtons fondirent sur sa demeure, en criant qu'il fallait assommer l'ennemi de leurs dieux. Ils l'arrachèrent de chez lui avec violence, le traînèrent par les cheveux dans les rues, le chargèrent d'injures et de malédictions, et le conduisirent devant le tribunal du gouverneur de la ville, où il fut accusé non seulement d'impiété envers leurs dieux, *mais encore d'être un ennemi de la patrie*, puisqu'il venait de l'exposer à toutes sortes de malheurs, en coupant l'arbre sacré par où lui venait la protection du ciel. Le juge le condamna sur-le-champ à la peine de mort ; il voulut cependant, auparavant, le forcer à sacrifier aux idoles et à renoncer en même temps à la foi de Jésus-Christ. Le saint fut appliqué à la torture, puis jeté dans un cachot où il sacrifia sa vie pour la vraie religion. Ceci arriva au commencement du IV^e siècle. Les Grecs et les Latins célèbrent sa fête le 17 juillet ².

¹ — Sulpice Sévère, *Vie de saint Martin*, Cerf, coll. « Sources chrétiennes » 133-135, 1967, t. 1, p. 281-287.

² — *Petits Bollandistes*, 17 juillet, t. 8, p. 395.

Deuxième récit :

Les Actes de saint Hyacinthe sont perdus et nous ne les connaissons que par des extraits tardifs des synaxaires et le sermon de Nicéas le Paphlagonien au IX^e siècle. On ne peut accorder à leurs récits qu'une confiance modérée. Bien considéré par ses compatriotes idolâtres, Hyacinthe s'efforçait de les amener à la foi. *Il fit abattre secrètement un arbre sacré, ce qui provoqua une émeute.* Soupçonné, battu de verges et emprisonné, il mourut des mauvais traitements qui lui furent infligés. Ceci se passait à Amastris, en Paphlagonie, sur le bord de la mer Noire, au nord de l'Asie-Mineure (*Acta sanct.*, 17 juillet, t. IV, p. 221-231 ; PG, t. 105, col. 417-440) ¹.

En admettant que les bénédictins de Paris (qui nous paraissent parfois un peu trop sévères) aient raison de mettre un doute sur la confiance à accorder aux récits du IX^e siècle, il n'en reste pas moins que saint Hyacinthe est considéré depuis cette date comme un saint par les Églises latine et grecque pour avoir effectué quelque chose qui s'oppose à l'enseignement de *Dignitatis Humanæ*. Aujourd'hui, si quelqu'un se permettait d'agir ainsi, on lui reprocherait de violer les droits de l'homme.

Remarquons aussi que le saint a commencé par utiliser la persuasion. Mais il s'est bientôt rendu compte que c'était insuffisant. On ne saurait s'opposer au mal par la seule force du raisonnement. Voilà pourquoi l'Église jusqu'à Vatican II demandait la protection des lois et de la force publique pour empêcher, quand cela est prudemment possible, la diffusion des faux cultes.

Saint Benoît (début VI^e siècle)

Nous citons ici la *Vie de saint Benoît* écrite par saint Grégoire le Grand aux alentours de l'an 600 :

Le saint homme, en changeant de lieu, ne changea pas d'ennemi, et ses combats furent d'autant plus rudes qu'il eut pour adversaire le maître du mal en personne. Le village fortifié qu'on appelle Cassin est situé sur le flanc d'une haute montagne qui s'élargit comme pour le recevoir. Elle s'élève à près de trois milles au-dessus. A son sommet, qui se perd dans les airs, se trouvait un temple très ancien où des gens grossiers adoraient encore Apollon, comme les païens d'autrefois. Autour du temple étaient des bois consacrés au culte des démons, où une foule d'insensés continuaient à offrir des sacrifices sacrilèges ². Dès que le saint fut arrivé *il brisa l'idole, renversa l'autel et brûla les bois sacrés*. Dans le temple même d'Apollon, il établit un oratoire à saint

¹ — Bénédictins de Paris, *Vies des saints et des bienheureux*, Letouzey, 1949, t. 7 (17 juillet), p. 376.

² — Ce fut en 429 que saint Benoît quitta Subiaco pour le Mont-Cassin; il avait alors quarante-neuf ans.

Martin ; il en dédia un autre à l'endroit même où était le dieu, et se mit à prêcher la foi avec ardeur et persévérance au peuple des environs ¹.

C'est ce mémorable monument du Mont-Cassin qui fut sauvagement bombardé par les Américains, lors de la Seconde Guerre mondiale, alors qu'il n'y en avait aucune nécessité. Le démon a-t-il voulu prendre sa revanche ? Peut-être espère-t-il maintenant qu'en application de *Dignitatis Humanae*, on va reconstruire le sanctuaire d'Apollon ?

Saint Walfroy (VI^e siècle)

Là encore nous avons un récit très ancien, daté du sixième siècle, fait par un témoin direct.

Grégoire de Tours (contemporain de saint Walfroy) a raconté sa rencontre avec saint Walfroy dans son *Histoire des Francs* (l. 8, ch. 15-16) :

« (...) Ma boisson et ma nourriture étaient un peu de pain et de légumes avec un peu d'eau. Quand la foule des villages voisins commença à affluer vers moi, je prêchai continuellement que Diane n'était rien, que les statues n'étaient rien et que ceux auxquels ils adressaient un culte n'étaient rien, qu'il était indigne de chanter comme ils le faisaient en buvant et en se livrant à la débauche, mais qu'ils devraient plutôt rendre un digne sacrifice de louange au Dieu tout-puissant qui a fait le ciel et la terre. Je priais souvent le Seigneur de daigner détruire cette statue et arracher ce peuple à son erreur. La miséricorde du Seigneur fléchit ces esprits rustiques, les inclina à entendre mes paroles pour que, quittant leur idole, ils suivissent le Seigneur. *J'en convoquai quelques-uns pour renverser avec leur aide cette grande statue que je ne pouvais enlever seul. J'avais déjà brisé moi-même les autres idoles, ce qui était plus facile.* Beaucoup se réunirent autour de la statue de Diane, placèrent des cordes et commencèrent à tirer, mais leur travail n'obtenait aucun résultat. Je me rendis à la basilique et, prosterné sur le sol, je suppliai la miséricorde divine de la détruire par la puissance divine, puisqu'elle résistait aux efforts des hommes. Après cette prière je sortis et vins retrouver les ouvriers ; nous reprîmes la corde et dès que nous commençâmes à tirer, au premier coup, la statue tomba par terre ; elle fut brisée et réduite en poussière à coups de maillets de fer.

« A ce moment même, comme j'allais prendre mon repos, tout mon corps se trouva plein de pustules malignes, du sommet de la tête à la plante des pieds, au point que je ne pouvais trouver un espace vide de la taille d'un doigt (...) ².

Il est facile de deviner l'intervention du démon dans cette maladie du saint. Décidément le démon semble bien en faveur de Vatican II.

¹ — Saint Grégoire le Grand, *Vie de saint Benoît*, ch. 9, Solesmes, 1887, p. 52-53.

² — Bénédictins de Paris, *Vies des saints et des bienheureux*, Letouzey, 1949, t. 10 (10 octobre), p. 722.

Saint Gall (VI^e siècle)*Premier récit :*

Thierry, roi d'Austrasie, fit venir à sa cour saint Gall, et l'y retint jusqu'à l'an 527. Ayant un jour accompagné le roi à Cologne, notre saint vit avec douleur les superstitions du peuple, et les abominations qui se commettaient dans un temple consacré aux divinités païennes. Le zèle qu'il avait pour la gloire de Dieu ne put souffrir ces impiétés, de sorte que la nuit suivante, n'étant accompagné que d'un clerc, il alla mettre le feu au temple alors désert. Les païens, en voyant la fumée s'élever jusqu'au ciel, accoururent en toute hâte éteindre l'incendie. Saint Gall se réfugia dans le palais du roi ; mais les idolâtres l'y poursuivirent, se plaignirent au roi et lui demandèrent justice pour le tort qu'on leur avait fait. Le roi, ayant su ce qui s'était passé, apaisa les mécontents par des paroles pleines de douceur. Cependant saint Gall ne fut satisfait qu'à demi de ce qu'il avait fait, et il se reprocha bien des fois depuis, et toujours les larmes aux yeux, la timidité qui l'avait fait fuir devant ceux qui le poursuivaient, et qui l'avait empêché de répandre son sang pour Jésus-Christ en cette occasion ¹.

Deuxième récit :

La cour passa à Cologne. Il y avait dans cette ville un temple païen « où les barbares du voisinage venaient faire des sacrifices et se gorger de viande et de vin jusqu'à en vomir ». Accompagné d'un clerc, Gall y mit le feu. Les païens s'en aperçurent et coururent après l'incendiaire pour le tuer. Il se sauva et se cacha dans le palais, tandis que le roi apaisait ses rudes sujets. Dans sa vieillesse, Gall, en racontant cette aventure, ne manquait pas d'ajouter : « Malheur à moi qui ne suis pas resté pour finir ma vie [martyr] dans cette affaire. » ²

Dans ce récit, nous avons bien exprimé un remords du saint. Non pas pour avoir accompli une action opposée à la liberté religieuse selon Vatican II. Mais plutôt pour avoir manqué de courage dans la réalisation de cette violation.

Saint Vincent Ferrier

Citons un extrait de la vie de saint Vincent Ferrier, qui montre comment il concevait les rapports que les chrétiens devaient avoir avec les Juifs :

Donc en ces années 1409-1410 où maître Vincent, capable de comprendre toute cette situation, reprenait contact avec sa patrie espagnole, la grande question y était la question juive. Le problème musulman était subsidiaire, les Maures ayant à peu près

¹ — *Petits Bollandistes*, 1^{er} juillet, t. 7, p. 564.

² — Bénédictins de Paris, *Vies des saints et des bienheureux*, Letouzey, 1949, t. 7 (1^{er} juillet), p. 20.

les mêmes qualités d'habileté et de travail qu'avaient les Juifs, mais semblant moins puissants en dehors de leur royaume de Grenade. Les esprits étaient très irrités contre les Israélites dont l'ascendant était devenu tel qu'ils faisaient du prosélytisme et que des chrétiens adoptaient leurs mœurs¹. Maître Vincent partageait absolument les idées de ses compatriotes sur le danger. Il disait solennellement du haut de la chaire² : « Nous n'avons pas de pires ennemis que les Juifs. »

Il s'occupa donc beaucoup de cette question, et comme elle intéressait tout le monde, comme les chrétiens de toutes les villes étaient hommes à égorger résolument tous les Juifs et que la colère grondait partout, il résolut de dire autant de fois qu'il le faudrait ce qu'il pensait des Israélites. Dans les recueils des sermons qui datent de ces années 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414 on est frappé du nombre considérable d'allusions faites aux Juifs et aux Maures. Par exemple lorsqu'il se rendit à la cour de Castille, à Aylon, de quoi parla notre prêcheur ? De la question juive.

Bien entendu si Vincent Ferrier pensait comme ses compatriotes sur le péril, il ne partageait pas leur opinion sur la manière brutale d'y mettre fin. Au temps de sa jeunesse, quand il habitait Valence, il paraît qu'il avait déjà déploré les pogroms qui ensanglantèrent cette ville. *A fortiori*, mûri par l'âge, de bouillant qu'il était, devenu miséricordieux, il ne pouvait pas ne pas avoir pour les Juifs honnis, méprisés, volés, pillés, tués un cri de pitié immense.

Vincent s'écriait en chaire, en des termes magnifiques³, qu'il fallait plus de justice encore pour le Juif ou pour le Maure que pour son propre père ou sa propre mère. Au nom du christianisme même il reprenait souvent ce thème humanitaire⁴ : « Les apôtres qui ont conquis le monde ne portaient ni lances ni couteaux. Les chrétiens ne doivent pas tuer les Juifs avec le couteau, mais avec des paroles et pour cela les émeutes qu'ils font contre les Juifs, ils les font contre Dieu même, car les Juifs doivent venir d'eux-mêmes au baptême. »

Baptiser les Juifs, c'est en effet tantôt le prétexte, tantôt la cause des pogroms. C'est aussi le plus vif désir de maître Vincent, mais les sacrements de l'Église ne s'imposent pas par la force. Ils se font désirer, lorsqu'on les connaît, lorsqu'on les comprend. Aussi, « les seigneurs temporels doivent convertir les infidèles de leurs terres, mais sans violence injurieuse et sans violence juridique, et celles qu'on a faites aux Juifs depuis plusieurs années déplaisent fort à Dieu. Mais il faut de bonnes admonestations, commencer par régler les fêtes, leur interdire le négoce le dimanche, ne pas admettre les Juifs comme familiers ou tractateurs de mariages. »

¹ — Touron, *Hommes illustres*, t. II, p. 638 [Cette note et les suivantes sont de l'auteur du livre que nous citons — NDLR.]

² — *Manuscrits catalans*, t. VI, p. 257.

³ — Cf. chapitre V, p. 159 et aussi Samarian, *Revue des études juives*, 1907, pp. 242-243.

⁴ — Cf. Samarian, *Revue des études juives*, p. 244. Cet article sur Vincent Ferrier et la question juive écrit par un Israélite est d'une justesse d'appréciation qui touche à la perfection, les textes sont empruntés à *Sermons catalans*, t. VI, p. 257.

Comment donner la foi à ces Juifs ? En la leur exposant : c'est une nécessité de leur enseigner la vérité. Mais leur devoir à eux est de venir écouter ces paroles de la vie chrétienne. Maître Vincent se croit permis de les obliger à l'amende s'ils refusent d'assister à ses sermons. Néanmoins si ses prédications restaient inefficaces, tant pis, les Juifs sont responsables de leur conscience et c'est à Dieu seul de leur donner la foi ou de la leur refuser, il faut les laisser libres.

Toutefois, s'ils veulent rester Israélites, il ne faut pas qu'ils se mêlent des affaires des chrétiens, qu'ils essayent de les dominer, de les exploiter ou d'entrer dans les amitiés pour les corrompre ¹ ou de participer au gouvernement. Ils auront un statut dans l'État, comme les huguenots après l'édit de Nantes. Ils mèneront une vie à part. Et même Vincent exige le quartier juif dans toutes les villes. Les Juifs convertis devront immédiatement quitter ce quartier pour se confondre absolument avec les chrétiens, mais pour les autres, pas d'exception ². Vincent s'exprime ainsi : « De même que j'ai dit que les filles publiques doivent être à part, de même les Juifs dans une certaine partie de la ville (...). De même que les chrétiens s'abstiennent personnellement de communications ou de participations avec eux, en sorte qu'ils n'entrent pas dans la juiverie ni pour mettre le feu dans leurs maisons, ni pour nourrir les fils des Juifs. De même que les Juifs n'aient pas d'offices parmi les chrétiens, qu'ils ne soient ni médecins, ni apothicaires. » ³

Cet exemple est bien intéressant, car il montre que le saint, avec toute l'Église, reconnaît bien, en faveur des Juifs, un certain droit de ne pas être molestés injustement. Il déplore les violences qui leur étaient parfois faites pour les amener au baptême.

Par contre il ne dit pas qu'ils doivent ne subir *aucune* contrainte. Il admet qu'on puisse leur infliger une amende s'ils refusent de venir aux sermons faits pour eux. Il demande qu'on leur réserve un quartier à part, qu'on leur refuse l'accès de certaines professions, qu'on évite même tout contact avec eux.

Ainsi se résume la doctrine traditionnelle de l'Église vis-à-vis des fausses religions : pas de violences excessives, mais il est permis d'exercer certaines contraintes. Ce n'est pas la doctrine de Vatican II, qui demande d'éviter *toutes* contraintes.

Divers saints du XV^e au XVIII^e siècle

Rappelons les exemples que nous avons donnés dans notre article du numéro 2 :

• *Saint Casimir* (XV^e siècle) « s'appliqua avec un grand zèle à l'augmentation de la foi catholique et à l'extinction du schisme des Ruthènes : c'est pourquoi il porta le roi

¹ — Édition Fages, *Sermons*, t. II, p. 140 et *passim*.

² — *Ibid.*, t. II, pp. 306, 440.

³ — Matthieu-Maxime Gorce, *Saint Vincent Ferrier 1350-1419*, Plon, Paris, 1924, pp. 237-240.

Casimir son père à défendre par une loi aux schismatiques de bâtir de nouvelles églises et de réparer les anciennes qui tombaient en ruine ¹. »

« Il insista auprès du roi son père pour qu'on enlevât aux hérétiques les églises où ils tenaient leurs assemblées et que l'on empêchât le rétablissement de celles qui avaient été ruinées ². »

• *Saint Pie V* menaça l'empereur Maximilien de toutes les exécutions et les peines ecclésiastiques s'il ne rescindait pas un décret de tolérance ³.

Il pressa le roi de France Charles IX de ne pas composer avec les huguenots et de combattre sans faiblesse les ennemis de l'Église. Lui-même excommunia la reine Élisabeth d'Angleterre et délia ses sujets de l'obéissance par la bulle *Regnans in calis* (février 1570) ⁴.

• *Saint François de Sales*, au conseil du duc Charles-Emmanuel, à Thonon, le 4 octobre 1598, voyant que la plupart des conseillers ne le suivaient pas, se leva et dit à Son Altesse, avec un grand zèle et force d'esprit : « Eh quoi, Monseigneur, laisser des ministres en ce pays, c'est perdre vos terres et le paradis duquel un pied de largeur vaut plus que tout le monde. » Le lendemain, il présentait au duc les articles de son programme : l'éloignement du maître d'école huguenot, son remplacement par un catholique ; l'éloignement du ministre Viret ; la suppression des offices et charges aux protestants (...) Le duc accorda tout et plus encore ⁵.

• A la veille de la Révolution française, *saint Alphonse de Liguori* écrivit à tous les princes catholiques pour les avertir de leur devoir de lutter contre les ennemis de la religion. Il les conjurait, en particulier, « de ne pas hésiter à bannir de leur royaume tout prédicateur d'impiété ni à saisir à la frontière les ouvrages infectés de mauvaises doctrines. C'est leur impérieux devoir... ⁶ ». Saint Alphonse ne se préoccupe pas de savoir si ces prédicateurs ou ces ouvrages troublent ou non *l'ordre public juste*. Pour lui, comme pour tous les saints d'avant Vatican II, dès lors qu'il s'agit d'un prédicateur d'impiété, ou d'un livre de mauvaise doctrine, ils n'ont pas le droit à la liberté (même *négalive*), et l'on doit les interdire si l'on peut.

Certains diront peut-être que dans les trois premiers exemples (saint Casimir, saint Pie V et saint François de Sales) il s'agit d'anciens catholiques ayant quitté l'Église et que, par conséquent, l'Église gardait une certaine juridiction sur eux et pouvait réclamer qu'on exerçât une contrainte à leur égard.

¹ — Dom Guéranger, *L'année liturgique*, Septuagésime, 4 mars.

² — Bénédictins de Paris, *Vies des saints et des bienheureux*, Letouzey, 1949, t. 3 (4 mars), p. 81.

³ — Cardinal Billot, *de Ecclesia*, t. 2, p. 99, note 1.

⁴ — Bénédictins de Paris, *Vies des saints et des bienheureux*, Letouzey, 1949, t. 5 (5 mai), p. 145.

⁵ — E.-J. Lajeunie O.P., *Saint François de Sales*, Guy Victor, Paris, 1966, t. 1, p. 348 et sq. L'auteur de ce livre est visiblement embarrassé par l'attitude de notre saint : « Nous sommes ici devant un des actes les plus graves de saint François de Sales, l'un des plus difficiles à bien entendre pour des modernes. Restons dans la logique de ce temps et ne prenons pas l'histoire à rebours : essayons de comprendre la mentalité d'un homme pour qui la valeur suprême est la foi pure de l'Église unique de Dieu. »

⁶ — P. Berthe, *Saint Alphonse de Liguori*, Victor Retaux, Paris, 1900, t. 2, p. 441.

Cet argument nous paraît spécieux. En effet la grâce ne doit pas s'opposer à la nature. Si les protestants jouissent d'un droit naturel à la liberté religieuse, comme le dit Vatican II, l'Église ne peut pas leur opposer un droit surnaturel pour les contraindre.

Déjà saint Thomas usait d'un raisonnement similaire pour montrer qu'on ne peut contraindre les parents juifs ou infidèles à faire baptiser leurs enfants : ils jouissent en effet d'un droit naturel à prendre eux-mêmes soin de leurs enfants tant que ceux-ci ne jouissent pas de l'usage de la raison¹. Par conséquent il ne faut pas que l'Église urge envers ces parents de son droit de faire baptiser les petits enfants.

Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus (XIX^e siècle)

Même la petite Thérèse n'est pas d'accord avec Vatican II. Elle disait en effet, quelques semaines avant sa mort :

Oh ! non, je n'aurais pas eu peur d'aller à la guerre. Avec quel bonheur, par exemple au temps des croisades, je serais partie pour combattre les hérétiques. Allez ! je n'aurais pas eu peur d'attraper une balle² !

Conclusion

Nous avons donc trouvé des exemples multiples de saints, depuis le I^{er} siècle du christianisme jusqu'au XIX^e siècle, qui ignoraient le droit des membres des fausses religions à ne pas être troublés et empêchés d'exercer leurs cultes et de pratiquer leurs religions quand ils ne troublent pas l'ordre public. Au contraire nous voyons ces saints intervenir, parfois au péril de leur vie, pour troubler l'exercice paisible de ces fausses religions ou prendre des mesures coercitives pour empêcher qu'elles ne se répandent. Ce sont des violations manifestes du droit à la liberté religieuse tel que Vatican II l'a proclamé.

Mais ce qui est plus grave, c'est que ces saints ont parfois été considérés comme des saints pour avoir entrepris de telles actions. Ce ne sont pas des actions honteuses, des erreurs, des imprudences qu'il conviendrait de cacher ou pour lesquelles il faudrait que l'on demande pardon. Ce sont des actions héroïques que l'Église proposait autrefois (il n'y a pas si longtemps) à ses enfants pour qu'ils les admirent, à défaut de pouvoir toujours les imiter.

La contradiction entre la Tradition catholique et Vatican II sur ce point est manifeste et indéniable. Il nous reste à examiner les autres points prévus : les pères et les docteurs de l'Église, les papes à partir du V^e siècle, le droit public de l'Église à partir du

¹ — II-II, q. 10, a. 12.

² — Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, *J'entre dans la vie, derniers entretiens*, Cerf, p. 113 (carnet jaune, 4 août 1897).

LES SAINTS FACE À LA LIBERTÉ RELIGIEUSE 1 3 3

IV^e siècle, les rois de France et la législation en France. Chacun de ces points sera comme un coin enfoncé dans l'Église conciliaire. Espérons qu'elle finira par en mourir.

(à suivre)

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !